

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 23

Séance du 3 MARS 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, le Vingt et Un du mois de Mars, à Neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Dix-Sept du mois de Mars, s'est réuni sous la présidence de Mme Danièle CORONADO, Maire sortante, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mmes ARAGNOUET Brigitte ; BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; CHAUMEIL Julie ; CLEDAT Catherin e ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; SANCHO Nadine. MM. ALMENDRO Éric ; BASTIANINI Jean-Pierre ; DEGIRAL Philippe ; DUTARDE Emmanuel ; HUILLET Pierre-Jean ; JENNEBAUF Cyril ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LOPES Philippe ; RIDEAU Yves ; SOYER Damien

Etaient absents :

Etaient excusés :

Ont donné procuration :

Mme Marie-Paule BARON a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 15 Janvier 2026 étant approuvé.

Délibération N° D1/2026

Election du Maire

Exposé des motifs :

M. Jean-Pierre BASTIANINI, Président de la séance, invite le Conseil municipal a procédé à l'élection du Maire. Il rappelle qu'en application des articles L2122-4 à L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-4 à L2122-9,

1) Constitution du Bureau

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. Damien SOYER et Mme Julie CHAUMEIL.

2) Déroulement du scrutin

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

3) Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre d'enveloppes retrouvées dans l'urne :	23
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	0

Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication le

NOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages en chiffre	Nombre de suffrages en lettres
CORONADO Danièle	23	Vingt-Trois

4) Proclamation de l'élection du Maire

Mme Danièle CORONADO a obtenu la majorité absolue des suffrages. Elle est proclamée Maire et est immédiatement installée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,
Danièle CORONADO



La Secrétaire de séance
Marie-Paule BARON

